



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU QATAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOURSES SCOLAIRES

EN FAVEUR D'ENFANTS FRANÇAIS RESIDANT AVEC LEUR FAMILLE
AU QATAR ET SCOLARISES AU LYCEE BONAPARTE ET AU LYCEE VOLTAIRE

**La campagne d'attribution des bourses pour l'année scolaire 2022/2023
est ouverte jusqu'au jeudi 17 février 2022**

Conditions générales :

- Le candidat doit être de nationalité française et inscrit avec sa famille au Registre des Français établis au Qatar (www.ambafrance-qa.org, rubrique « services aux Français »),
- Les bourses sont octroyées aux familles dont les ressources sont jugées insuffisantes eu égard aux frais de scolarité encourus,
- Toute demande présentée par une famille venant de France doit obligatoirement être accompagnée d'une attestation de non-paiement de prestations sociales établie par la caisse d'allocations familiales de la dernière résidence.
- Le premier conseil consulaire examine les demandes de renouvellement et les premières demandes des familles déjà installées au Qatar ou nouvellement installées.

La procédure de demande de bourses scolaires est indépendante de l'inscription des enfants dans l'établissement.

Formulaire de demande et liste des justificatifs à fournir :

- Documents téléchargeables sur le site de l'Ambassade, rubrique : services aux Français / démarches administratives / bourses scolaires, <https://qa.ambafrance.org/Bourses-scolaires-2022-2023-1ere-campagne>
- Possibilité de retirer les documents à l'Ambassade en prenant rendez-vous par téléphone (44.02.17.34).

Dépôt des dossiers et des pièces justificatives au plus tard le jeudi 17 février 2022, (délai de rigueur), en personne, et sur rendez-vous à prendre par téléphone (44.02.17.34)

Aucun dossier remis au-delà de cette date ne sera examiné au premier conseil consulaire.
Tout dossier incomplet conduira au rejet de la demande de bourse.

Des enquêtes sociales sur la situation des familles requérantes peuvent être diligentées en application du décret n°91-833 du 30 août 1991.

Pour toutes informations complémentaires : www.aefe.fr